



Changement de situation

Par **Juju8**, le **13/06/2021** à **12:51**

Bonjour,rnrnJ'ai lancé mon regroupement familial et ma femme vient de tomber enceinte alors que la procédure est en cours. J'aimerais savoir comment procéder et si je vais devoir recommencer ma procédure à zéro ?rnrnJe vous remercie.

Par **Visiteur**, le **13/06/2021** à **15:32**

Bonjour,rnrnPas forcément, si elle vient de tomber enceinte et qu'elle peut vous rejoindre avant.. Il est possible de saisir le juge administratif pour une procédure en référé (urgence) en vue d'obtenir la délivrance rapide d'un visa.... Car il me semble qu'on ne peut plus prendre l'avion à partir de la 33 ou 35è semaine de grossesse. rnrnSachant cela, il faut aussi que vous puissiez prouver que vous avez les ressources nécessaires et la superficie de logement en comptant un enfant en plus.